



AVIS DE MARCHÉ N°004/AMT/ASS/2015

FOURNITURE ET INSTALLATION DES RACKS DE STOCKAGE ET DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES AU TERMINAL MIXTE FRUITIER DU PORT AUTONOME DE DOUALA CAMEROUN-AFRIQUE CENTRALE

1. Référence de la publication

Avis de marché n° 004/AMT/ASS/2015

<http://www.assobacam.com> choisir la rubrique appel d'offres

2. Procédure

Ouverte

3. Intitulé du programme

Mesures d'Accompagnement aux pays ACP fournisseurs de Bananes (MAB) : Modernisation du Terminal Mixte Fruitier au Port Autonome de Douala.

4. Financement

Convention BAN/2014/346-448

5. Pouvoir adjudicateur

Association Bananière du Cameroun (ASSOBACAM)

IMMEUBLE SCI face CRTV 2^{ème} étage BONANJO

Attention Mr OWONA KONO JOSEPH

BP 1360 DOUALACAMEROUN

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la banane, l'Union européenne a accordé une subvention à l'ASSOBACAM pour financer la modernisation du Terminal Mixte Fruitier au port de Douala.

Il s'agit de transformer le terminal actuel situé au poste 12 du Port Autonome de Douala en Terminal Reefer complètement modernisé avec une chambre froide et des équipements électriques modernisés. L'entrepreneur ou le Groupement d'entreprises devra réaliser:

- Fourniture et installation d'un réseau électrique MT/BT comprenant trois postes de transformation de 1250 KVA et des tableaux de commande ;
- Fourniture et installation d'un onduleur ;
- Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 1250 KVA ;

- Raccordement des installations électriques et alimentation électrique BT de la chambre froide ;
- Fourniture et installation des racks de stockage sur trois niveaux ;
- Fourniture et installation des navettes pour le transport des palettes sur les racks de stockage ;
- Fournitures et installation des guides pour les camions et des passerelles sur le quai de chargement camion ;
- Fourniture et installation des navettes de transport des palettes vers le quai.

7. Nombre et intitulé des lots

Le marché est composé de **deux (2) lots** :

Lot 1 : Fourniture et installation des équipements électriques qui comprend :

- Fourniture et installation d'un réseau électrique MT/BT comprenant trois des postes de transformations de 1250 KVA et des tableaux de commande ;
- Fourniture et installation d'un onduleur ;
- Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 1250 KVA ;
- Raccordement des installations électriques et alimentation BT de la chambre froide.

Lot 2 : Fournitures et installation des racks de stockage des palettes à savoir :

- Fourniture et installation des racks de stockage sur trois niveaux ;
- Fourniture et installation des navettes pour le transport des palettes sur les racks de stockage ;
- Fourniture et installation des tapis de sortie des palettes ;
- Fournitures et installation des guides pour les camions et des passerelles sur le quai de chargement camion ;
- Fourniture et installation des navettes de transport des palettes vers le quai.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales participant individuellement ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, qui sont établies dans un Etat membre de l'Union européenne, dans un Etat ACP, ou dans un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme d'aide au titre duquel le programme est financé (voir également le point 23 ci-après).

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaire de ces pays.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

Pour cela ils doivent produire les pièces administratives suivantes en autant d'exemplaires que les pièces du dossier de la soumission de l'Entreprise:

- Déclaration d'honneur du ou des candidats dument datée et signée justifiant qu'ils satisfont aux obligations fiscales et sociales dans le pays où cette entreprise a son siège et qu'elles ne font pas l'objet d'une procédure d'exclusion dans un des pays ACP ou dans l'UE. Cette déclaration est faite devant un notaire ou un officier assermenté ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois ;
- Attestation de non exclusion temporaire ou définitive des marchés publics datant de moins de trois mois délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances ;
- Avis d'imposition datant de moins de trois (3) mois ;
- Attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale CNPS ou d'un organisme similaire dans le pays d'origine du candidat datant de moins de trois (3) mois ;
- Note de présentation du candidat (chiffres d'affaires des trois dernières années, effectifs, qualifications...) ;
- Liste des références en prestations similaires sur les 3 dernières années avec indication des montants, dates, types de sites et clients concernés ;
- Certificat de qualification professionnelle : soit certificat d'identité professionnelle ou références attestant la compétence de l'entreprise.

Lorsqu'un tel document ou certificat n'est pas délivré par le pays concerné ainsi que pour les autres cas d'exclusion indiqués dans la liste ci-dessus, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Lorsqu'un candidat, un soumissionnaire ou un demandeur, du fait de sa nature (par exemple, une administration publique nationale ou une organisation internationale), ne peut tomber dans une des catégories indiquées ci-dessus et/ou ne peut produire les documents susmentionnés, une simple déclaration expliquant sa situation suffit.

Si les documents justificatifs demandés ne sont pas écrits dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être fournie. Lorsque les documents sont établis dans une des langues officielles de l'Union européenne autre que celle utilisée dans l'appel d'offres, ils doivent être acceptés. Il est cependant vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents.

Les preuves demandées doivent être soumises par le soumissionnaire et les membres de son consortium, y compris tous les sous-traitants.

Sont exclus de l'attribution d'un marché, les candidats, les demandeurs ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché:

- i. se trouvent en situation de conflit d'intérêts;
- ii. se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.
- iii. se trouvent dans une des situations d'exclusion de la procédure de passation de ce marché. Au plus tard avant la notification de l'attribution du marché ou de la décision d'octroi de la subvention, le pouvoir adjudicateur doit s'assurer que le tiers concerné (c'est-à-dire un demandeur, un candidat, un soumissionnaire, y compris les partenaires) ne figure pas dans le Système d'Alerte Précoce (EWS). Le pouvoir adjudicateur ne peut pas conclure de contrat avec les organismes faisant l'objet d'un signalement W5dans l'EWS. Lorsque le pouvoir adjudicateur limite le nombre de candidats invités à soumettre une offre ou une proposition complète, par exemple dans le cadre d'une procédure

restreinte, cette vérification doit avoir lieu avant la clôture de la phase de sélection des candidats.

L'exclusion d'un candidat ne sera prononcée qu'après l'analyse des offres administratives. Dans ce cas, ce dernier sera notifié de la décision de la commission d'évaluation et disposera de sept jours francs pour apporter des éléments de preuve du contraire. Faute par lui de répondre dans les délais son exclusion sera jugée définitive.

10. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 8 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 8) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne ferait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

11. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots.

Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres, notamment en ce qui concerne les équipements de froid.

12. Garantie de soumission

Chaque offre sera accompagnée d'une caution de soumission représentant les montants suivants par lot :

Lot	Libellé	Caution (Euros)
301	Fourniture et installation des équipements électriques	20 000
302	Fourniture et installation des racks de stockage des palettes	15 000

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

13. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **10% de la valeur du marché à la signature du contrat**.

Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la notification du contrat signé à l'attributaire par le pouvoir adjudicateur.

A la place d'une garantie bancaire de bonne exécution, il peut être retenu 10 % sur la facture finale de tous les marchés. Cette retenue sera remboursée au moment de la réception définitive, soit un an après la réception provisoire.

14. Réunion d'information et/ou de visite du site

Pas de visite ni de réunion d'information prévue.

15. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

16. Période de mise en œuvre des tâches

Les travaux seront exécutés sur une période de 12 mois à compter de juillet 2015, les dates d'installation seront arrêtées en accord avec les titulaires des autres lots.

Des pénalités de retard en cas de dépassement des délais peuvent être incluses dans le contrat.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

17. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble. Ces critères sont détaillés dans les grilles d'évaluation annexées au dossier d'appels d'offres :

- 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire. En cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises.
- 2) Références du fournisseur dans le domaine et existence d'une habilitation de ENEO-SONEL pour travailler sur des installations électriques combinée avec des installations similaires réalisées au Cameroun ou ailleurs.
- 3) Qualité du personnel du fournisseur.

18. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le contrat sera attribué à l'offre reconnue conforme la moins disante.

CANDIDATURE

19. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au siège de l'ASSOBACAM à partir du 02 mars 2015 contre le versement d'une somme de FCFA 300 000 (trois cent mille francs) sur le compte indiqué ci-après :

Banque : SGBC
Intitulé : Association Bananière du Cameroun
Code banque : 10003 Code guichet : 00100
Numéro de compte : 16010497902-31

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour un marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au plus tard le lundi 11 mai 2015 au pouvoir adjudicateur à 12h30 soit 21 jours avant la date limite de remise des offres.

Des éventuels éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés le jeudi 21 mai 2015 soit au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

20. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être déposées au plus tard le lundi 1^{er} juin 2015 à dans les locaux de l'ASSOBACAM sous enveloppe fermée portant la mention :

« APPEL D'OFFRES POUR LA MODERNISATION DU TERMINAL FRUITIER.

VOLET 3 : FOURNITURES ET INSTALLATIONS DES RACKS DE STOCKAGE ET DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES, LOT N°..... »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

21. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des plis aura le lundi 22 juin 2015 à 14h30 dans la salle de conférences de l'ASSOBACAM sise à Bonanjo Douala face Radio Douala en présence des soumissionnaires.

22. Langue de la procédure

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en faites en français ou en anglais.

23. Base juridique

Textes de l'Instrument de Mesures d'Accompagnement aux pays ACP fournisseurs de Bananes (MAB).

Avertissement :

La publication de cet avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre les projets annoncés (cf. Article 26 des Instructions aux soumissionnaires).